

TJNA/ED/GM/APNIFT/CONT/CNF/25/1
15 septembre 2025

À tous les membres de l'APNIFT,

Avis de convocation à l'Assemblée Générale

Par la présente, nous vous informons que l'assemblée générale 2025 du Réseau parlementaire africain sur les flux financiers illicites et la fiscalité (APNIFT) se tiendra en présentiel du lundi 13 octobre 2025 au mercredi 15 octobre 2025, de 8h30 à 17h00, à Johannesburg, en Afrique du Sud.

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Discuter des questions cruciales, pour les membres de l'APNIFT, portant sur la fiscalité et les flux financiers illicites.
2. Recevoir les rapports sur les activités des sections régionales de l'APNIFT.
3. Examiner les modifications proposées aux Statuts de l'APNIFT.
4. Élire les membres du Conseil de pilotage de l'APNIFT conformément à l'article 13 des Statuts de l'APNIFT.
5. Nommer un Président et un Vice-président du Conseil de pilotage de l'APNIFT conformément à l'article 12.3 des Statuts de l'APNIFT.

Avis d'élection du Conseil de pilotage de l'APNIFT

Un avis supplémentaire est publié en vertu de l'article 13 des Statuts de l'APNIFT comme suit :

1. Les élections des membres du Conseil de pilotage de l'APNIFT auront lieu le mercredi 15 octobre 2025.
2. Tout membre de l'APNIFT qui est un membre élu d'un parlement africain et qui accepte et s'engage à respecter les Statuts de l'APNIFT est éligible à l'élection en tant que membre du Conseil de pilotage de l'APNIFT, conformément aux dispositions de l'article 9.3 des Statuts de l'APNIFT.
3. Conformément à l'article 13.5 des Statuts de l'APNIFT, tout membre de l'APNIFT qui souhaite se présenter au poste de membre du Conseil de pilotage doit soumettre sa candidature au secrétariat au moins 15 jours avant le jour du scrutin.
4. Les membres de l'APNIFT qui souhaitent siéger au Conseil de pilotage de l'APNIFT doivent envoyer leur candidature via [ce lien](#) avant le 30 septembre 2025.
5. Les sections régionales éliront un représentant au Conseil de pilotage le jour du scrutin, conformément à l'article 13.7 des Statuts de l'APNIFT.
6. Une fois élus, les représentants des sections régionales formeront le Conseil de pilotage de l'APNIFT pour la période 2025-2027.
7. Conformément à l'article 12.3 des Statuts de l'APNIFT, les membres du Conseil de pilotage de l'APNIFT pour la période 2025-2027 nommeront parmi eux un Président et un Vice-président à la même date, le mercredi 15 octobre 2025.

Veuillez consulter le site Web de la TJNA pour obtenir plus d'informations sur l'assemblée générale.

Cordialement,



Chenai Mukumba
Directrice exécutive, TJNA



Dr Khanyisile Litchfield Tshabalala
Présidente du Conseil de pilotage de l'APNIFT